



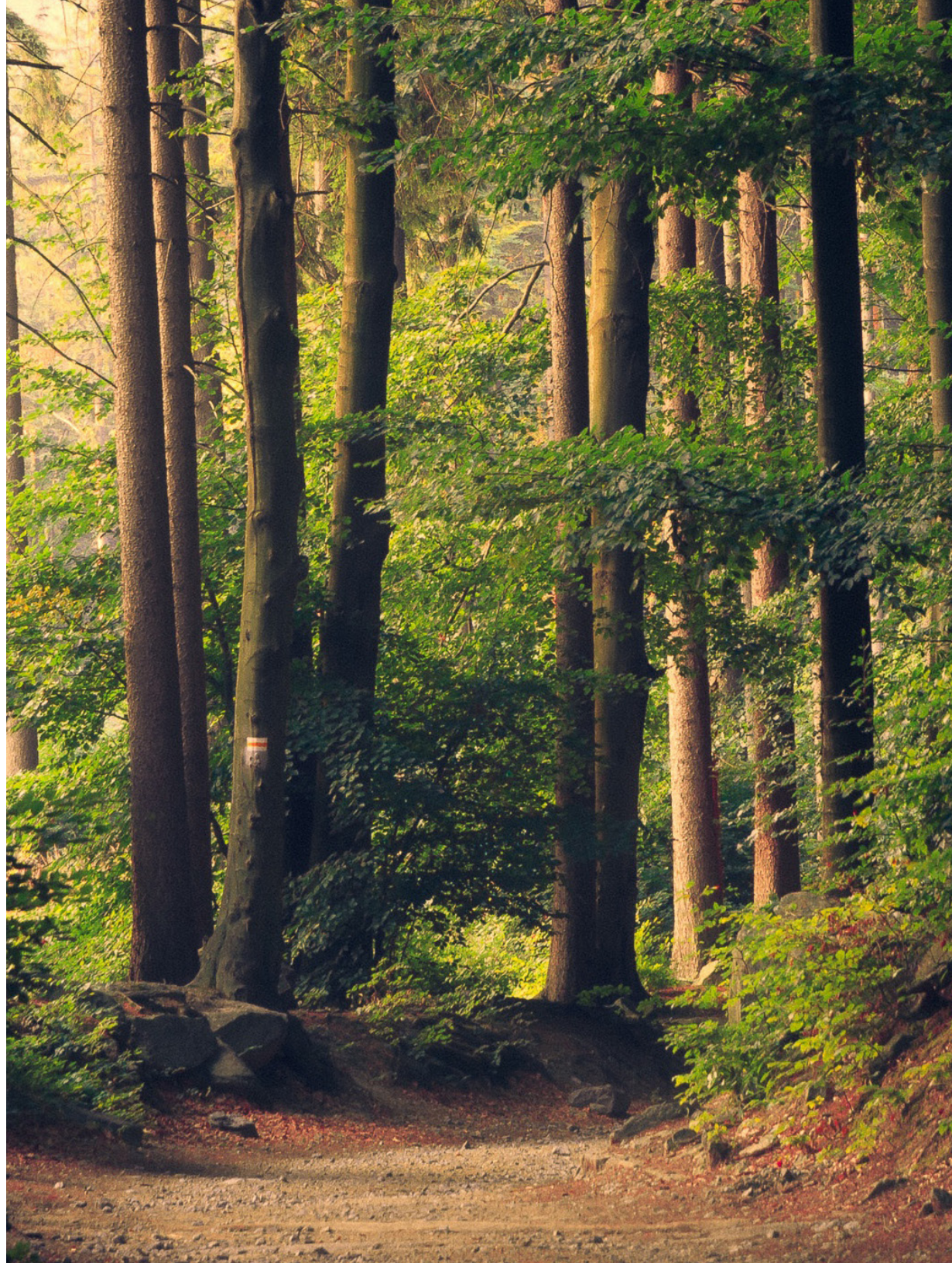
 **Plan vert**
CONTRIBUER POUR L'AVENIR

UNE INITIATIVE DE



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS	4
Aires protégées et milieux humides	4
Verdissement	5
GESTION DE L'EAU	6
Eau potable	6
Eau de pluie	8
Eaux usées	9
Bandes riveraines	9
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	10
Réduction à la source	10
Matières compostables	10
Récupération	11
Écoresponsabilité	11
GESTION DE L'AIR	12
Gaz à effet de serre	12
GESTION DE L'ÉNERGIE	13
Utilisation de l'énergie	13
GESTION DES MINES	13
Sites miniers	13
GESTION DES NUISANCES	14
Contribution sociale environnementale	14
GESTION MUNICIPALE	14
Principe de développement durable	15
Infrastructures routières	15
Sensibilisation	15
MEMBRES DU CCE	16
PLAN DE MISE EN ŒUVRE	17
GLOSSAIRE	17





MISE EN CONTEXTE

Depuis plus d'une décennie, un grand nombre de municipalités du Québec ont pris conscience du lien étroit existant entre le bien-être de leurs citoyens et l'environnement dans lequel ils évoluent. Plusieurs de ces municipalités ont alors entrepris un virage misant sur des valeurs environnementales tout en faisant la promotion du mieux-vivre de leurs générations.

C'est dans ce contexte que la Ville de Thetford Mines décidait, en 2013, de mettre en place un Comité citoyen de l'environnement (CCE). Composé de citoyens, de conseillers et d'employés municipaux, la mission du CCE est de doter la Ville de Thetford Mines de moyens pour reconnaître et faire comprendre les enjeux en matière d'environnement et de développement durable sur son territoire.

Partant de la vision stratégique que la Ville s'est donnée sur ces enjeux et s'appuyant sur les résultats d'une consultation de la population le CCE a ainsi pu relever, les principales orientations en matière d'environnement et de développement durable applicables au territoire municipal. Conséquemment, un document de planification concis qui porte le nom de Plan municipal vert (PMV) a été élaboré et comporte un important plan d'action, dont la mise en œuvre devrait s'échelonner sur une période de cinq ans.

Pour mettre au point ce plan d'action, les parties prenantes à sa conception ont tenu compte des activités municipales et citoyennes et du passé minier de la ville. Ainsi, le PMV marque le commencement des progrès environnementaux que pourra réaliser la Ville au cours des prochaines années afin qu'elle puisse, elle aussi, s'inscrire parmi les villes écoresponsables.

Le PMV a été conçu de façon à présenter les actions en cours et celles jugées prioritaires et secondaires pour chacune des problématiques soulevées. Le présent plan inclut la gestion des parcs et des espaces verts, la gestion de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, de l'énergie, des mines, des nuisances et enfin la gestion municipale. En cas d'incompréhension quant à certains termes ou abréviations, veuillez vous référer au glossaire à la toute fin du document.

La Ville de Thetford Mines et le Comité citoyen de l'environnement souhaitent remercier l'ensemble des participants au projet, tant les citoyens que les employés municipaux et le Conseil municipal qui ont permis au Plan municipal vert de voir le jour.

* L'usage du masculin n'a pour seule fin que d'alléger le texte.

GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS

AIRES PROTÉGÉES ET MILIEUX HUMIDES

PROBLÉMATIQUES

- Peu d'aires protégées présentent sur le territoire ;
- Présence de milieux humides dans des secteurs en développement.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Conserver 12 % du territoire afin d'en faire des aires protégées ;
- Favoriser les développements commerciaux, industriels et résidentiels de façon durable en minimisant les effets sur les milieux humides.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

1. Cartographier tous les milieux humides du territoire de la ville ;
2. Produire les plans de gestion des milieux humides dans les secteurs en développement.

ACTIONS À PRIORISER

3. Modifier les règlements d'urbanisme afin d'y inclure ces aires protégées ;
4. Sélectionner des zones de paysage afin d'en faire des aires protégées ;
5. Caractériser le territoire de la ville pour identifier les unités de paysage et les zones sensibles.

ACTIONS SECONDAIRES

6. Obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires pour chacune des futures aires protégées ;
7. Acquérir des terrains sur lesquels on y retrouve des milieux humides qui pourront être utilisés en compensation.

PARTICIPANTS

- Conseil municipal
- Employés municipaux
- Entrepreneurs





VERDISSEMENT

PROBLÉMATIQUES

- Manque de végétation en ville ;
- Utilisation excessive de pesticides et d'engrais.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Éviter le déboisement intempestif ;
- Limiter les intrants chimiques dans l'environnement ;
- Favoriser les intrants organiques naturellement présents.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

8. Poursuivre le programme UNE NAISSANCE, UN ARBRE ;
9. Tenir la JOURNÉE HORTICOLE ;
10. Informer la population de la mise à disposition des arbres ;
11. Favoriser l'herbicyclage sur les terrains municipaux.

ACTIONS À PRIORISER

12. Réglementer l'utilisation d'engrais et de pesticides plus particulièrement en bordure des lacs et des cours d'eau ;
13. Mettre en place un plan d'embellissement des entrées de ville ;
14. Planter des arbres en bordure des voies publiques.

ACTIONS SECONDAIRES

15. Calculer la surface de chacun des parcs mis à part les terrains sportifs et le nombre d'arbres qui y sont plantés ;
16. Calculer un rapport d'espaces verts, libres ou vacants, dans le secteur urbain par tranche de 1000 habitants ;
17. Planter davantage d'arbres dans les parcs en veillant à avoir diverses espèces indigènes ;
18. Installer un pré fleuri par année en gardant les précédents mis en place ;
19. Planter des haies diversifiées entre les parcs et les terrains privés, par exemple, le long du boisé accolant le parc des Appalaches ;
20. Établir la localisation géographique de tous les frênes situés sur le territoire de la ville en vue d'une arrivée de l'agrile du frêne.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- Conseil municipal
- Employés municipaux

GESTION DE L'EAU

EAU POTABLE

PROBLÉMATIQUES

- Consommation excessive d'eau par rapport aux besoins réels;
- Peu de connaissances précises de l'utilisation de l'eau sur le territoire;
- Peu de connaissances précises du réseau d'aqueduc.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Faire prendre conscience à la population de l'importance des gestes à poser pour réduire leur consommation en eau;
- Utiliser de l'eau brute au lieu de l'eau potable pour l'entretien municipal;
- Atteindre les performances de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

21. Mettre en place une campagne de sensibilisation d'économie d'eau potable au moins trois fois dans l'année tout en faisant la promotion du programme ÉCON'EAU;
22. Participer au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau-Environnement;
23. Offrir aux citoyens une compensation financière pour l'achat d'appareils à faible consommation d'eau par le biais du programme ÉCON'EAU;
24. Offrir des trousse d'économie d'eau potable lors d'événements spéciaux;
25. Équiper tous les bâtiments municipaux d'accessoires permettant de diminuer la consommation d'eau potable;
26. Appliquer le règlement n° 181 concernant l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans les nouveaux ICI;
27. Détecter et réparer les fuites rapidement (en moins de deux jours);
28. Maintenir la présence des points d'alimentation en eau brute;
29. Nettoyer les rues, les parcs et les espaces verts avec de l'eau brute;
30. Instaurer un programme de détection des fuites sur l'ensemble du réseau.

ACTIONS À PRIORISER

31. Contribuer à la réalisation d'un programme éducatif environnemental comprenant la saine gestion de l'eau en collaboration avec les Commissions scolaires ;
32. Rendre obligatoire l'installation de compteurs d'eau dans tous les ICI présents actuellement sur le territoire ou déterminer des catégories d'ICI pour lesquelles l'installation de compteurs d'eau serait obligatoire;

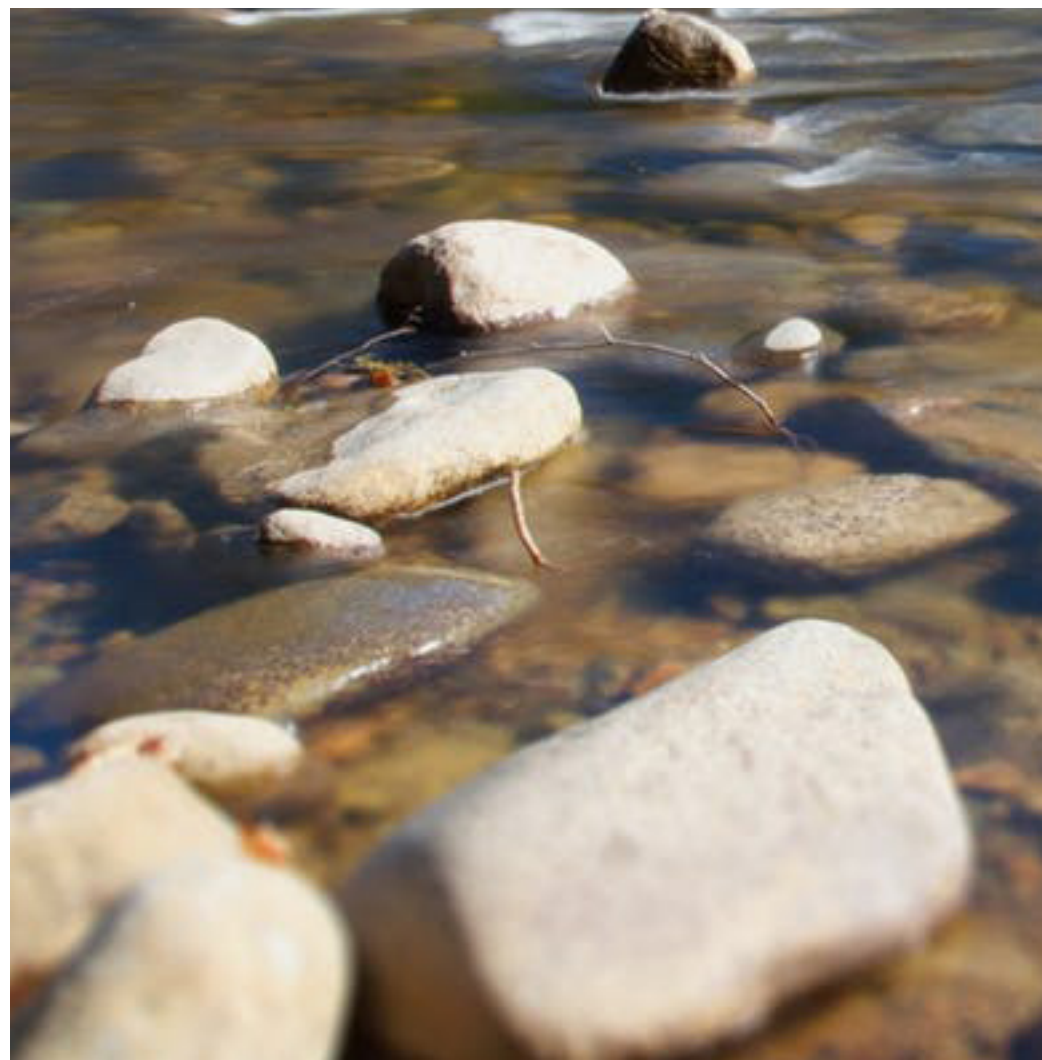
33. Sensibiliser les propriétaires et locataires à détecter et à réparer les fuites d'eau;
34. Installer des débitmètres aux entrées et sorties des divers secteurs de la ville afin d'évaluer leur consommation et d'identifier les fuites sur le réseau.

ACTIONS SECONDAIRES

35. Installer des compteurs d'eau dans tous les bâtiments municipaux.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- ICI
- Conseil municipal
- Employés municipaux







EAU DE PLUIE

PROBLÉMATIQUE

- Trop de débordement et de coût engendrés par l'acheminement de l'eau de pluie vers la station d'épuration.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire la quantité d'eau à traiter à l'usine d'épuration en diminuant l'apport en eau pluviale.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

36. Faire connaître les barils récupérateurs d'eau de pluie à la population;
37. S'associer avec IGA pour la vente de barils de récupération d'eau pluviale;
38. Débrancher les gouttières du réseau d'égout par l'application du règlement en vigueur;
39. Développer une campagne de sensibilisation échelonnée sur une période de trois ans portant sur le débranchement des gouttières;
40. Mettre en place un réservoir d'eau de pluie aux ateliers municipaux.

ACTION À PRIORISER

41. Construire des jardins de pluie avec la mise en place de bandes filtrantes en amont lorsque possible sur les terrains municipaux ou appartenant à la municipalité.

ACTIONS SECONDAIRES

42. Favoriser la mise en place de systèmes d'infiltration d'eau de pluie dans les ICI, multilogements et résidences afin de diminuer l'apport aux réseaux d'égouts municipaux ;
43. Mettre en place un réservoir d'eau de pluie branché aux gouttières pour le nettoyage des véhicules aux casernes de Thetford Mines et du secteur Black Lake.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- Employés municipaux

EAUX USÉES

PROBLÉMATIQUE

- Mauvaise qualité de l'eau dans la rivière Bécancour.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer la qualité de l'eau des rivières.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

44. Poursuivre le programme municipal de vidange systématique des fosses septiques et d'inspection ;
45. Poursuivre la mise aux normes du collecteur des eaux usées afin d'atteindre les objectifs réglementaires.

ACTION À PRIORISER

46. Mettre en place un bassin de rétention à l'entrée de l'usine d'épuration pour éviter de rejeter directement l'eau non traitée dans l'environnement.

ACTION SECONDAIRE

47. Mettre en place un système de désinfection de l'eau aux rayons ultraviolets à l'usine d'épuration.

PARTICIPANTS

- Employés municipaux

BANDES RIVERAINES

PROBLÉMATIQUES

- Mauvaise qualité des cours d'eau ;
- Érosion due à un manque de végétalisation des bandes riveraines et à l'augmentation des surfaces imperméables sur le territoire.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Végétaliser et stabiliser 25 % des bandes riveraines des cours d'eau sur une période de cinq ans.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

48. Participer activement au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) ;
49. Aménager les bandes riveraines des terrains municipaux ;
50. Poursuivre le programme de stabilisation des rives ;
51. Distribuer des arbres aux riverains du lac Bécancour et du lac à la Truite pour améliorer la bande riveraine.

ACTIONS À PRIORISER

52. Mettre à jour le règlement de protection des bandes riveraines ;
53. Réglementer la revégétalisation des bandes riveraines.

ACTION SECONDAIRE

54. Créer un fonds permettant de distribuer des arbres et arbustes aux terrains privés où traverse un cours d'eau.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- Conseil municipal
- Employés municipaux



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉDUCTION À LA SOURCE

PROBLÉMATIQUE

- Trop de déchets produits et enfouis.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire à la source les matières résiduelles.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

- 55. Poursuivre le partenariat avec les comptoirs familiaux ;
- 56. Poursuivre la promotion des ventes-débaras ;
- 57. Promouvoir le programme de couches lavables.

ACTION À PRIORISER

- 58. Promouvoir l'utilisation judicieuse du papier.

ACTIONS SECONDAIRES

- 59. Supprimer la mention « Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement » qui se limite à l'impression des courriels seulement et insérer, plutôt, une phrase type « Pensez à l'environnement, lisez à l'écran » dans les signatures de courriel des employés municipaux pour les inciter à réduire l'utilisation de papier et limiter l'impression ;
- 60. Supprimer les sacs en plastique à usage unique tels que les sacs d'épicerie et de commerce de détail.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- ICI
- Conseil municipal
- Employés municipaux

MATIÈRES COMPOSTABLES

PROBLÉMATIQUE

- Trop de déchets produits et enfouis.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Éliminer des sites d'enfouissement la totalité des matières compostables produites.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

- 61. Offrir des formations de compostage domestique ;
- 62. Promouvoir le compostage domestique ;
- 63. Offrir la collecte de résidus verts et de sapins de Noël.

ACTIONS À PRIORISER

- 64. Promouvoir l'herbicyclage ;
- 65. Mettre en place la collecte des matières organiques.

ACTION SECONDAIRE

- 66. Mieux sensibiliser les citoyens à travers le site Internet de la Ville tout en les sensibilisant à l'utilisation de l'écopelouse.

PARTICIPANTS

- Conseil municipal
- Employés municipaux

RÉCUPÉRATION

PROBLÉMATIQUES

- Obsolescence du règlement 119 sur la gestion des matières résiduelles à la suite de la mise en place de la collecte des matières organiques (troisième voie) ;
- Trop de déchets produits et enfouis ;
- Mauvaise connaissance des consignes de tri ou peu de tri actuellement fait par la population.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Modifier le règlement 119 ;
- Éviter d'envoyer les matières recyclables ou les résidus domestiques dangereux (RDD) à l'enfouissement ;
- Sensibiliser la population à la saine gestion des matières résiduelles.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

67. Remplacer les poubelles unitaires par des poubelles à deux voies dans tous les parcs de la ville ;
68. Mettre à la disposition des employés et des citoyens des récupérateurs de RDD (piles et aérosols) dans tous les bâtiments municipaux ;
69. Modifier le règlement 119 sur la cueillette des matières résiduelles après la mise en place de la troisième voie ;
70. Afficher les instructions de tri dans les salles à manger ;
71. Mettre en place un écocentre ;
72. Étendre le programme « ICI ON RECYCLE » à d'autres bâtiments municipaux.

ACTIONS À PRIORISER

73. Réaliser une liste ou une carte interactive sur le site Internet de la Ville qui répertorie les lieux de collecte des RDD ;
74. Mettre en place une procédure de récupération des emballages de collation et de dosette de café aux ateliers municipaux afin d'y réaliser un projet pilote ;
75. Informer davantage les citoyens de la présence de l'Écocentre Thetford sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels ou par la mise en place de panneaux d'affichage à proximité des lieux de décharge ;
76. Conclure une entente avec un organisme à but non lucratif et mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation adressé aux enfants portant sur le compostage et le phénomène « Zéro déchet ».

ACTIONS SECONDAIRES

77. Informer et sensibiliser les ICI à la saine gestion des matières résiduelles à l'aide du Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches (CRECA) et de RECYC-QUÉBEC ;

78. Informer le public sur les vertus de la réduction à la source en utilisant des moyens de communication tels que les guides pratiques, les sites Web et les formations ciblées ;
79. Encourager les éboueurs à noter les résidences n'ayant pas mis le bac bleu lors de la collecte ou ayant plus d'un bac vert pour effectuer un suivi et éduquer la population visée à une saine gestion des matières résiduelles ;
80. Développer un outil de tri des matières résiduelles sur le site Web de la Ville ;
81. Sensibiliser les citoyens aux bons gestes à préconiser par les moyens suivants : porte-à-porte, infolettre, sondage, jeu-questionnaire avec la possibilité de gagner un prix relié à la GMR, appels téléphoniques accompagnés d'un sondage, patrouille verte, etc.

PARTICIPANTS

- Employés municipaux
- Entrepreneurs

ÉCORESPONSABILITÉ

PROBLÉMATIQUE

- Peu ou pas de conscience quant à la saine gestion des matières résiduelles.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Positionner l'écoresponsabilité à travers la rédaction de politiques visant les activités et événements se déroulant sur le territoire ;
- Certifier les bâtiments municipaux en matière de saine gestion des matières résiduelles.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

82. Acheter du papier qui répond à certaines normes écologiques canadiennes comme l'écologo ;
83. Perpétuer la participation de la Ville au programme de certification ICI ON RECYCLE (niveau 2) pour les ateliers municipaux et l'hôtel de ville.

ACTIONS À PRIORISER

84. Ajouter la demande de station de tri obligatoire au formulaire de demande d'événements spéciaux ;
85. Rédiger une politique d'écoresponsabilité à l'égard des événements ayant lieu sur le territoire.

ACTION SECONDAIRE

86. Rédiger une politique d'achat écoresponsable.

PARTICIPANTS

- Conseil municipal
- Employés municipaux



GESTION DE L'AIR

GAZ À EFFET DE SERRE

PROBLÉMATIQUE

- Quantité importante de gaz à effet de serre produits dans la municipalité.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Améliorer l'isolation des bâtiments énergétiques ;
- Diminuer la quantité de carburant utilisée par les véhicules municipaux ;
- Augmenter le nombre d'arbres et le nombre de pièges à carbone dans la ville.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

87. Tenir compte des recommandations émises dans le rapport d'efficacité énergétique ;
88. Surveiller le kilométrage et la quantité de carburant utilisée par l'ensemble de la flotte de véhicules de la municipalité ;
89. Remplacer les véhicules de police par des véhicules consommant moins de carburant ;

90. Entretenir les véhicules lourds afin de limiter leur consommation de carburant ou leur réparation en général ;
91. Maintenir les services de Taxibus ;
92. Mettre en place un système luttant contre la marche au ralenti sur les véhicules munis de gyrophares ;
93. Offrir gratuitement des arbres aux citoyens.

ACTIONS À PRIORISER

94. Sensibiliser les citoyens à conserver et à planter des arbres sur leurs terrains lors de nouvelles constructions ;
95. Réglementer la marche au ralenti.

ACTIONS SECONDAIRES

96. Concevoir un plan de gestion des véhicules municipaux énergivores ;
97. Favoriser l'achat d'un véhicule électrique pour les employés municipaux.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- Employés municipaux

GESTION DE L'ÉNERGIE

UTILISATION DE L'ÉNERGIE

PROBLÉMATIQUE

- Trop grande utilisation de l'énergie.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Diminuer la consommation énergétique de la ville, des ICI et des citoyens.

ACTION COMPLÉTÉE OU EN COURS

98. Apporter des améliorations à l'enveloppe extérieure de certains bâtiments municipaux permettant une meilleure efficacité énergétique;
99. Achat d'un chauffe-eau à haute efficacité énergétique pour les piscines publiques.

ACTIONS À PRIORISER

100. Mettre en place une campagne de sensibilisation axée sur la gestion écoresponsable de l'énergie pour tous les employés municipaux en commençant par la sensibilisation à la fermeture des ordinateurs et des lampes au quotidien;
101. Sensibiliser les ICI à identifier et à évaluer les principales sources de consommation d'énergie en réalisant un bilan énergétique;
102. Évaluer la possibilité de mettre en place le programme de Financement innovateur pour les municipalités efficaces (FIME) pour les rénovations écoénergétiques résidentielles;
103. Favoriser la réduction d'énergie pour l'éclairage de rue.

ACTIONS SECONDAIRES

104. Planifier la sélection d'équipements moins énergivores comme la certification ENERGY STAR pour les appareils électriques lors des opérations de maintenance ou d'entretien des bâtiments municipaux;
105. Étudier la possibilité de diminuer la puissance de l'éclairage dans certaines zones des bâtiments municipaux;
106. Élaborer un cahier de charges avec gains énergétiques potentiels pour le remplacement des composantes matérielles et immobilières des bâtiments après la réalisation du bilan énergétique global;
107. Installer une télégestion énergétique de tous les bâtiments municipaux afin de mieux contrôler la température des lieux.

PARTICIPANTS

- Employés municipaux
- ICI

GESTION DES MINES

SITES MINIERS

PROBLÉMATIQUE

- Trop de sites miniers inutilisables.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer l'avenir des sites miniers sur le territoire de la municipalité.

ACTION COMPLÉTÉE OU EN COURS

108. Développer une entente de partenariat avec un promoteur afin de revégétaliser les haldes minières.

ACTION À PRIORISER

109. Mettre en place une table de concertation portant sur l'avenir des sites miniers.

ACTIONS SECONDAIRES

110. Inviter les entrepreneurs du secteur minier à demander une aide financière au Fonds de restauration des sites contaminés pour la restauration des sites miniers qui se retrouvent sous la responsabilité du gouvernement provincial;
111. Élaborer un plan d'action visant uniquement les sites miniers contaminés avec un spécialiste ou une équipe d'étudiants;
112. Envisager un partenariat avec l'entreprise GIE basée à Montréal ou le Centre de technologie minérale et de plasturgie du Cégep de Thetford (CTMP) pour entrevoir des perspectives de bioremédiation des sols contaminés par l'amiante;
113. Mettre en place une association avec une filière énergétique (éoliennes, géothermie) afin de financer la revégétalisation des mines.

PARTICIPANTS

- Employés municipaux
- Entrepreneurs du secteur minier

GESTION DES NUISANCES

CONTRIBUTION SOCIALE ENVIRONNEMENTALE

PROBLÉMATIQUES

- Trop de nuisances végétales;
- Présence de décharges sauvages malgré l'existence de l'Écocentre Thetford.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Réduire les matières nuisibles à la végétation;
- Diminuer le nombre de décharges sauvages sur le territoire de la Ville.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

114. Maintenir une hauteur de végétation de moins de 30 cm sur les terrains vacants de plus de 2000 mètres carrés aux abords de rues et de terrains servant à l'habitation à l'exception des platebandes, fleurs, plantes ornementales, arbres, arbustes et plantes couvre-sol;
115. Obliger les propriétaires à maintenir une hauteur de végétation de moins de 20 cm sur les terrains possédant des immeubles à l'exception des platebandes, fleurs, plantes ornementales, arbres, arbustes et plantes couvre-sol;
116. Interdire la présence de plantes nuisibles telles que l'herbe à poux ou l'herbe à puce sur les terrains résidentiels, commerciaux et industriels.

ACTIONS À PRIORISER

117. Élaborer une liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) à enrayer sur le territoire de la municipalité;
118. Donner une seconde vie au vieux quartier Saint-Maurice.

ACTIONS SECONDAIRES

119. Indiquer l'existence de l'Écocentre Thetford ;
120. Bloquer l'accès du vieux quartier Saint-Maurice afin d'éviter les dépôts interdits.

PARTICIPANTS

- Citoyens
- Employés municipaux

GESTION MUNICIPALE

PRINCIPE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROBLÉMATIQUE

- Aucune construction résidentielle écoresponsable sur le territoire de la ville.

OBJECTIF À ATTEINDRE

- Proposer aux nouveaux arrivants une solution écoresponsable pour les nouvelles constructions.

ACTION COMPLÉTÉE OU EN COURS

Aucune action n'a été entreprise jusqu'à présent.

ACTION À PRIORISER

121. Conclure une entente avec la Ville de Victoriaville permettant d'utiliser gratuitement ses outils et son programme Victoriaville Habitation Durable et ainsi sensibiliser les citoyens à la construction écoresponsable.

ACTIONS SECONDAIRES

122. Modifier la réglementation en vigueur sur les nouvelles constructions cinq ans suivant l'implantation du programme ;
123. Envisager de vendre des terrains municipaux en réalisant un appel d'offres intégrant les principes du développement durable pour la construction d'un écoquartier par exemple.

PARTICIPANTS

- Conseil municipal
- Employés municipaux

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

PROBLÉMATIQUE

- Limiter les matériaux extérieurs dans l'environnement lors de travaux de réfection des infrastructures routières.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Limiter nos besoins en sels, fondants, abrasifs et abat-poussières à l'utilisation actuelle;
- Éviter de contaminer l'environnement par des agents extérieurs lors du nettoyage des rues.

ACTIONS COMPLÉTÉES OU EN COURS

124. Maintenir les trottoirs désignés qui ne nécessitent pas d'entretien au cours de l'hiver afin de diminuer l'usage de sels et d'abrasifs;
125. Maintenir l'application des fondants uniquement sur les routes prioritaires de la ville;
126. Éviter d'utiliser des produits nettoyants lors du nettoyage des rues ;
127. Utiliser la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés.

ACTION À PRIORISER

128. Appliquer les abat-poussières par temps frais et humide afin d'augmenter son efficacité tout en évitant l'évaporation du produit.

ACTIONS SECONDAIRES

129. Réaliser un projet-pilote ou intégrer directement le processus de récupération des abrasifs étant donné que toutes les infrastructures nécessaires sont déjà en place comme un tamiseur;
130. Tenir compte des milieux sensibles lors de l'épandage d'abat-poussière.

PARTICIPANTS

- Employés municipaux
- Entrepreneurs

SENSIBILISATION

PROBLÉMATIQUES

- Aucune image environnementale dominante pour la Ville;
- Peu de conscientisation des impacts individuels et des actions de l'être humain sur l'environnement.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Améliorer l'image environnementale de la Ville;
- Développer l'idée que chacun peut collaborer à l'action environnementale.

ACTION COMPLÉTÉE OU EN COURS

131. Réorganiser la section « Environnement » sur le site Web de la Ville pour la rendre plus accessible et conviviale.

ACTIONS À PRIORISER

132. Définir un outil de communication pour les nouveaux arrivants décrivant les mesures et les comportements écologiquement responsables;
133. Mettre en place une patrouille verte et son coordonnateur en période estivale.

ACTIONS SECONDAIRES

134. Diffuser régulièrement les efforts entrepris par la Ville en matière d'environnement que ce soit ceux des employés municipaux ou de la collectivité;
135. Mandater le nouveau Comité citoyen de l'environnement (CCE) à organiser des conférences et rédiger des chroniques sur le site Web de la Ville;
136. Remettre un prix à un citoyen s'étant illustré sur le plan du développement durable de sa communauté.

PARTICIPANTS

- Conseil municipal
- Employés municipaux

MEMBRES DU COMITÉ CITOYEN DE L'ENVIRONNEMENT (CCE)

(de gauche à droite) :

- **Martin Regimbal**, technicien en environnement
- **Robert Morisset**, citoyen
- **Katline Guay**, citoyenne
- **François Madore**, conseiller municipal
- **Josée Perreault**, conseillère municipale et présidente du CCE
- **Johannie Drapeau**, citoyenne
- **François Dussault**, chef de division permis et inspection
- **Daniel Cyr**, responsable du Volet génie et environnement



PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Dans le souci d'atteindre les objectifs fixés, les membres du Comité citoyen de l'environnement (CCE) ont défini des indicateurs pour chacune des actions en cours ainsi que pour celles jugées prioritaires et secondaires afin d'en évaluer le rendement et l'impact budgétaire et, par la suite, fixer un échéancier concret de mise en œuvre de ces actions. Le Plan municipal vert sera considéré comme une réussite si, à tout le moins, les 36 actions prioritaires qui y sont décrites ont été réalisées d'ici 2021.

ACTIONS	NOMBRES
COMPLÉTÉS OU EN COURS	59
PRIORISÉES	36
SECONDAIRES	41
TOTAL	136

GLOSSAIRE

CCE	Comité citoyen de l'environnement
CRECA	Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches
EEE	Espèces exotiques envahissantes
ICI	Institutions, commerces et industries
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PMV	Plan municipal vert
RDD	Résidus domestiques dangereux
Agrile du frêne	Espèce d'insectes coléoptères de la famille des Buprestidae.
Biorétention	Processus dans lequel les contaminants et la sédimentation sont éliminés du ruissellement des eaux pluviales par une zone végétalisée.
Collecte à trois voies	Collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques (compostables).
Écopelouse	Pelouse écologique composée majoritairement de plantes graminées et de plantes sauvages.
Herbicyclage	Principe voulant qu'on laisse au sol les rognures de gazon après la tonte.





Ville de

Thetford Mines

418 335-2981 • www.ville.thetfordmines.qc.ca
infos@ville.thetfordmines.qc.ca